



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20211253-DE

Berret
Levrault

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	50

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-53	7 décembre 2021	27 DEC. 2021

Objet de la délibération	Attribution de chèques cadeaux aux agents.

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 50 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Yoann OUKIL, Amandine LAMPIN, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

Excusés 7 : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

PTB

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Monsieur le Président informe l'Assemblée Syndicale que suite à la crise sanitaire, le repas organisé tous les ans pour Noël a été annulé l'année dernière et le sera de nouveau cette année. En conséquence, il propose d'attribuer un chèque cadeau aux agents d'une valeur de 50€ pour compenser l'annulation de cette festivité pour cette année 2021.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

Article 1^{er} : Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch attribue des chèques cadeaux aux agents suivants :

- Titulaires,
- Stagiaires, -
- Contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 4 mois et présence dans la collectivité au 25 décembre.

Article 2 : Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : un chèque cadeaux de 50 € par agent.

Article 3 : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Lherm, le 13 décembre 2021.

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20211254-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	50

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-54	7 décembre 2021	27 DEC. 2021

Objet de la délibération	Marchés 2021 et 2022.
--------------------------	-----------------------

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 50 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Yoann OUKIL, Amandine LAMPIN, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

Excusés 7 : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

PTB

Objet de la délibération**Marchés 2021 et 2022.**

Monsieur le Président présente la liste des marchés publics attribués et à lancer pour l'année 2021 et 2022 (tableau ci-joint).

Désignation	Type	Montant prévu ou réel	Observations
Fourniture électricité	Fournitures	1 000 000 €	CAO le 7 octobre 2021 Marché subséquent attribué à EDF pour 2022
Achat produit de traitement : charbon actif en grain (station Fousseret)	Fourniture	43 396 €	CAO le 7 octobre 2021 Marché attribué à CHEMVIRON
Renouvellement infrastructure serveurs informatiques	Fournitures	60 000 €	A lancer début 2022
Achat fonte équipe régie liaison Pouy de Touges / Sajas 1000 ml DN 200 F	Fournitures	60 000 €	A lancer en 2022
Assurance des biens, responsabilité civile/protection juridique et flotte véhicule	Services	170 000 €	Appel d'offres en cours CAO à venir

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPROUVER** les marchés attribués précédemment cités et de donner mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement de ces marchés.

- **DE DEMANDER** à Monsieur le Président de procéder à la mise en concurrence des entreprises, suivant la procédure applicable à chaque cas, pour les marchés à lancer précédemment cités, de signer et d'exécuter ces marchés à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 13 décembre 2021.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 29/12/2021

Reçu en préfecture le 29/12/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20121255-DE

Recevoir
Levraut

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	50

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-55	7 décembre 2021	29 DEC. 2021

Objet de la délibération	Modification d'un membre de la CCSPL – Association 3PA.
--------------------------	---

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 50 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Yoann OUKIL, Amandine LAMPIN, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

Excusés 7 : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

Objet de la délibération	Modification d'un membre de
--------------------------	-----------------------------

Envoyé en préfecture le 29/12/2021

Reçu en préfecture le 29/12/2021

Affiché le **CCSPL - Association**

ID : 031-200076883-20211213-20121255-DE

Bureau
Levraut

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'association locale « ADPSL Aternalys », membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du syndicat, a été dissoute.

En conséquence, il propose de la remplacer au sein de la CCSPL par l'association « 3PA », basée à Lahage et représentée par Monsieur LATTUGA.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Président et de remplacer l'association « ADPSL Aternalys » par l'association « 3PA » en tant que membre de la CCSPL du syndicat,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Lherm, le 13 décembre 2021.

LE PRESIDENT,

